

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 46 (1908)  
**Heft:** 21

**Artikel:** La ménagère  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-205066>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA MÉNAGÈRE

**A**VOUEZ qu'il faut un certain courage pour oser encore parler de l'influence et de l'activité de la femme dans la famille.

Aujourd'hui, l'homme qui n'est pas « féministe » — on sait ce que cela veut dire — est un autocrate, un tyran, un malappris ou un sot. On peut choisir.

Le sanctuaire de la famille, dont elle était le bienfaiteur génie, ne suffit plus à la femme. Elle veut descendre — « descendre » est bien le mot — dans la lice où se consume, dans l'agitation et dans la lutte, toute l'activité masculine. Pour avoir une place en cette enceinte ensiévrée, la femme bataille fort et ferme. Et si l'homme résiste à cette obstination, c'est moins, sans doute, par égoïsme, comme on le prétend dans le camp féminin, que parce qu'il se rend mieux compte de la situation. Quoiqu'il en soit, cependant, la victoire finira par rester au sexe faible — victoire peut-être passagère —, non point que celui-ci ait la logique et le bon droit de son côté, mais tout simplement parce qu'ainsi le veut une traditionnelle galanterie : « Place aux dames ! »

Toutefois, il en sera pour ces dames comme il en est pour ces affreux hommes, toutes ne pourront siéger au Grand Conseil ou au Conseil communal, être « doctoresse », « avocates » ou « ingénieresses ». Il y en aura toujours qui resteront simples ménagères, comme ci-devant ; et celles-ci auront choisi la bonne part, qui ne leur sera point disputée.

Ménagère, quel beau titre !

Lorsqu'on s'avisa que l'école, pour suppléer l'enseignement familial, souvent insuffisant, pouvait, elle aussi, donner à nos enfants des leçons de pratique, on tenta nombre d'expériences intéressantes.

Ainsi, à Bruxelles, dans une des écoles ménagères, on décida que tous les jours un certain nombre d'élèves sont tenues de faire prendre un bain complet à quelques-uns des bébés du jardin d'enfants situé tout près de l'école. Ces bains sont donnés non pas dans des baignoires spéciales, mais dans les baquets qui servent à laver le linge chez les gens pauvres.

Un médecin célèbre approuvait fort cette tentative et demandait qu'on apprit aux jeunes filles à donner des soins aux bébés. Il voulait qu'elles fussent familiarisées avec les principes de l'hygiène infantile. C'était, d'après lui, un des meilleurs moyens de combattre la mortalité des nouveau-nés, si effrayante. Que de petits êtres

seraient sauvés, si les mères savaient appliquer les premières prescriptions médicales ! C'est tout un art que de bien soigner les enfants, et il n'est pas le moins utile.

Quand les premiers cours d'économie domestique furent créés dans les écoles de filles, on ne manqua pas de se moquer un peu aussi. On proclamait que c'était vouloir rabaisser le rôle de la femme à celui de ravaudeuse de bas. Il fut facile de répondre que le gouvernement du foyer familial est digne de toute l'ambition féminine.

Oui, il s'agit avant tout de faire de nos jeunes filles des ménagères qui sauront coudre, repasser, faire la cuisine, rendre leur intérieur agréable, économiser le salaire de l'ouvrier ou du petit employé qu'elles auront plus tard pour mari, se préparer à l'accomplissement de leur rôle dans la famille.

Dans certaines écoles, le cours de cuisine, qui n'est pas l'un des moins importants, est divisé en deux parties :

La première est traitée par un médecin et comprend l'étude, l'analyse et la composition des mets les plus sains et les plus propres à réparer les forces. C'est, on le voit, un véritable cours d'hygiène alimentaire.

La seconde partie du cours consiste dans l'étude pratique de la confection des mets. Oh ! pas de raffinements recherchés, qui ne sont qu'à la portée des riches ! On apprend aux élèves des préparations peu coûteuses, simples et bonnes. Les cours scolaires de cuisine doivent concourir à développer le bien-être, et non la gourmandise.

Et à ce propos, qu'on nous permette de citer encore un médecin, qui venait de voir à l'œuvre, dans une école, des petites ménagères.

« C'est chose des plus urgentes, disait-il, que ce que l'on vous enseigne là. Il arrive si souvent, dans les ménages, que la santé de l'un ou l'autre des époux, celle des enfants surtout, est atteinte par le mauvais choix des mets ! Vous vous évitez bien des maladies, à vous et aux vôtres, par une alimentation quotidienne non pas plus luxueuse, ni plus délicate, mais plus méthodique et d'un meilleur choix. »

On connaît le mot de Napoléon, la veille d'une bataille, parcourant son camp. Il s'était arrêté devant un groupe de soldats en train de faire leur popote et demandait à goûter la soupe qui mijotait sur un feu clair. On le servit :

— Bonne soupe ! fit-il. Et il ajouta : « Vous vous battrez bien demain ! »

Les veuves, contre toute attente, ne réagirent pas, et cette résignation muette entra comme une écharde dans mon cœur d'homme sensible aux maux des locataires. Onze enfants entre les deux, et sur la rue dans six mois !... Vrai, elles m'eussent écrit des impertinences que j'aurais été plus à mon aise.

Hélas ! les impertinences — je ne l'appris que plus tard — ne firent pas défaut. Les deux ménagères, retrouvant soudain leur vocabulaire de Vert-Vert chez les visitandines, remplirent le village des moississures de mes lambris et de la dureté de mes procédés. Mauvert était un ange du bon Dieu à côté de Lancelin et ne faisait, au surplus, que son devoir. Un régisseur peut être raide — il est payé pour ça — mais un propriétaire qui vient lui-même réclamer son argent le lendemain du terme et met à la porte, parce qu'elles ne peuvent le satisfaire immédiatement, deux veuves chargées de famille, cela crie vengeance au ciel et aux hommes...

Conclusions : Hercule-Isidore Lancelin, homme doux, citoyen bienveillant, patriote paisible, traîné dans la boue, mis plus bas que terre et... personne pour louer mes logements. Qui voudrait habiter une maison pourrie, malsaine, hantée par un propriétaire inique dont la partialité et les intempestives apparitions sèment la guerre parmi des gens qui, avant lui, vivaient dans une fraternelle concorde ?

Erreur ne fait pas compte, me dis-je ; je m'y suis

## Nous avons aussi notre « horn » !

Un Bernois, fier de ses montagnes de l'Oberland, raillait un Vaudois à cause de la pauvreté de notre canton en très hautes cimes.

— Vous avez, il est vrai, l'Oldenhorn, et encore le canton de Vaud n'en possède-t-il qu'un morceau ; mais chez nous vous trouvez le Faulhorn, le Rothhorn, le Wetterhorn, le Schreckhorn, le Finsteraarhorn et bien d'autres « horn », encore !

— Peuh ! nous avons mieux que ça !

— Mieux que le Finsteraarhorn ?

— Oui, nous avons l'Yvorne !

## PÉTITION DAI COURTENE

A clliau monsu qu'on lau dit lo Grand Conset et que l'ant lau tenâblie pè Lozena.

Vo no z'en fède dâi balle, clliau monsu ! Yé oïu d'ere l'autr'hî que vo z'avâi décidâ que no z'autro, courtene, crâo de lisé, sarâ d'âfeindu de no laissé d'âcoûte lè tserrâre et pâot'titre assebin dè coûte lè z'ottô, lè carrâre et que sé-îo bin pou iô. Eh bin, laissé mè vâi on bocon vo dere oquie, mè que su vîlhie, la pe vîlhie courtena de Pantel-Nâ, et que ié vu bin dâi z'affére dein ma via. Porquie volâi-vo no grava de restâ iô on no z'a betâie peindeint bin grand teimps ? Ai-no fè dau mau, dite-vâi ? Po mon compto, vo prometto que ié la concheince asse blliantse que la tsemise à noutron syndique quand l'è que va à la Municipalitat. M'âi-vo jamé oïu redzipâtâ oquie que i'ausso vu ? On dzo d'au saillâ passâ qu'on conselié communal, lo Davi à Krutse, l'a risquâ de mè tsesi contro ein s'ein alleint, mè su-iô plliainta ? Et quand la Fanchette à Jacobin fruequantâve et couennâve avoué son Toîne drâi dè coûte mè, é-iô pâ lèvâ la leinga ?

Vo dite que l'è rappoo à l'ôdeu que no faut d'âdyerpi. Ma, qu'è-te que cein pâ bin no fère. Sè pardieu prau que pè lè tserrâre passe tote sorte de dzein et de bête que cheintant pas tant bon, ma no z'autro on lâi è accotournâ et vo z'ai trau de pedi por no, du que no no sein jamé pllieinte qu'on cheintâ mau d'âcoûte lè tsemîn.

Vo z'ai de à clli Grand Conset que l'etâi po la proupretâ et la bouna façon que no faillai via ! L'è veré qu'on no coffeâ dâi coup : dâi z'hommo, mfmameint dâi tsin que no lâivant la tsamba contro, dâi dzenelhie que no caillant dessu, mâ cein vâo-te lè fère botsi de no z'èmigrâ llinie dâi tserrâre. L'è adan qu'on va no coffè.

Atiuta-vâi, monsu, se vo n'èbrequâ pas voutra loi, eh bin, no volliein no z'associâ einseimblie,

mal pris, mais on a la foi ou on ne l'a pas, et je l'ai, moi. Mon collègue Hercule, l'ancien, n'a pas accompli ses grand travaux en un seul jour. Non moins persévérant que lui, puisque ma première méthode n'a pas réussi, j'en essayerai une seconde que je vois d'ici, luisante et infaillible comme le crâne chauve de mon ami l'ex-premier secrétaire de la chancellerie d'Etat.

La fraternité ne doit pas être un vain mot, et j'ai manqué de fraternité. Jusqu'au triomphe définitif du nouvel ordre social que me devra l'humanité, le propriétaire — pour ces pauvres esprits routiniers que n'a pas encore éclairés le nouveau cours — reste malgré tout l'ennemi ; d'où méfiances, jalousies, levains d'âigreur, fermentes de disputes.

Je vais donc charger un de mes locataires de me remplacer auprès des autres. L'égalité est un besoin inné au cœur de l'homme, comme la soif au gosier, la faim à l'estomac. Ce fondé de pouvoirs, *primus inter pares* — j'ai fait mon latin — sachant mieux que moi se mettre au niveau de ses colocataires, comprendre leurs aspirations, tenir compte de leurs besoins individuels ou collectifs, versera sur ces rouages grinçants l'huile de la concorde, le baume de la tolérance réciproque. Il percevra les termes, soignera les réparations courantes, me proposera les améliorations désirables. Alors tous, sans gène à l'endroit d'un égal, promus en dignité, heureux de ma confiance, reconnaîtront la sagesse de mes vues et la pureté de mes intentions.

## FEUILLETON DU CONTEUR VAUDOIS

4

(Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité directement avec MM. Payot et Cie, éditeurs, à Lausanne.)

## PROPRIÉTAIRE

PAR LE DR CHATELAIN.

**L**EUR dispute a fait scandale à Saint-Marin ; on n'ose plus dire qu'on habite la maison. Mlle Barbizon elle-même, une dame très comme il faut, qui ne se mêle jamais des affaires des autres, trouve la situation intolérable... Si les veuves restent, tous les autres s'en iront ; c'est à prendre ou à laisser...

Malheur aux minorités ! Je ne puis pourtant pas laisser décrier mon immeuble ; ce serait anéantir dès le début le succès de mes plans humanitaires. J'écris donc aux deux veuves qu'à mon grand regret je dois maintenir la résiliation de leurs baux, mais que — eu égard à leur position — je leur fais remise entière du terme arrêté. Enfin, la vétusté de mon escalier étant une occasion de chute, je le changerai entièrement, pour gain de paix.